

Le 14 juin 2019



Le Maire

Monsieur David MESERAY
Président de la CFTC – FPT Petite Couronne
1 boulevard Félix FAURE
93600 Aulnay-sous-Bois

Réponse à la lettre ouverte de la section syndicale CFTC d'Aulnay-Sous-Bois

Monsieur le Président,

Par lettre ouverte en date du 03 avril 2019, vous avez bien voulu me solliciter concernant un certain nombre de questions intéressant les agents de la collectivité.

Sachez que la juste valorisation du travail des agents de la collectivité est une de mes préoccupations majeures depuis le premier jour de mon mandat.

Les moyens de la collectivité ayant été réduits, je n'ai eu de cesse depuis 2014 de mettre en place les actions permettant d'améliorer les conditions de travail, de maintenir la qualité et les conditions d'exercice du service municipal et de revaloriser, à chaque fois que c'était possible, les agents territoriaux.

A titre d'exemple, je vous rappelle mon choix de poursuivre en régie la production de la restauration municipale, la mise en place d'une cellule pour favoriser l'accès des agents à la prime d'activité ou encore la remise à niveau des agents de la propreté en intégrant les heures supplémentaires dans le régime indemnitaire.

Concernant spécifiquement vos demandes, je tiens à vous apporter plusieurs précisions :

- Pour la revalorisation des tickets restaurant à 7 euros : cette demande est légitime, et comme elle respecte le cadre budgétaire contraint dans lequel nous évoluons, j'ai demandé au Directeur général des Services de créer les conditions pour y répondre favorablement dès 2019.

HÔTEL DE VILLE

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE - BP56 - 93602 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX - TEL : 01 48 79 63 63 - FAX : 01 48 79 63 09 - Web : www.aulnay-sous-bois.com



- Je souhaite également donner une suite favorable à votre sollicitation concernant la hausse de la prise en charge par la Ville de la mutuelle des agents de catégorie C et B. J'ai donc demandé aux services de chiffrer la mise en place opérationnelle de ces augmentations de prise en charge : passage de 25,10€ à 40€ pour les agents de catégorie C et de 15€ à 25€ pour les agents de catégorie B.
- Pour le compte épargne temps (CET) : vous n'êtes pas sans ignorer que le Préfet de Seine-Saint-Denis a demandé aux collectivités du département, un alignement strict sur les 1 609 heures annuelles légales du temps de travail. Le CET étant irrémédiablement lié au temps de travail, il convient d'adopter une approche globale. Néanmoins, votre proposition de conversion de jours de CET en points de retraite RAFF mérite d'être étudiée car elle semble aller dans le sens de la reconnaissance du travail des agents.
- Enfin, pour le bien-être du personnel, beaucoup d'actions ont été mises en place. J'ai plaisir à rencontrer les agents sur le terrain et je mesure le travail accompli depuis 2014 pour que les missions de service public riment avec épanouissement des agents publics. Nous continuerons à développer des actions pour lutter contre l'absentéisme et favorables au bien-être des agents.

Je vous confirme que la DRH est saisie immédiatement de ces sujets et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Bruno BESCHIZZA